

ST 02013 / kopali ka 6/08/1990.

Mumuki Jean Samacene.
c/o Molarum Hamake.
b.p: 1068
IFRFRFIGHT.
K1 G.A.K1

EPS: 8/8/90
A traiter par
8/8/90
N° d'envoi: 655/1990
N° d'inscription: 202

Ministère de la Santé et du
Mouvement Associatif.
b.p: 1044
K1 G.A.K1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser
auprès de votre haute bienveillance pour solliciter une
formation d'arbitrage dans votre service dans la direction
nous est confiée.

Il le 4 juillet 1966 en tant que
président, préfète de Garamba, se fait célébrer
et obtient d'un diplôme en secrétariat de la
par le collège d'Arbitrage de Kipali et je demande
cette formation d'arbitrage pour servir notre service
dans le sport principalement en football.

En attendant une suite favorable
à ma demande, je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre
l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Mumuki Jean Samacene.